



Garde de ma fille après que mon mari m'ait quitté

Par **Nuageux**, le **01/12/2010** à **11:59**

Bonjour,

Mon mari vient de me quitter du jour au lendemain. Nous avons un bébé de 11 mois née en France. Mon mari et moi habitons en Allemagne à la frontière française et je travaille en tant que professeur d'allemand en collège en Moselle (France). Comme il m'a quitté, je veux me faire muter dans ma région natale pour être plus près de mes parents. Je veux emmener ma fille et mon mari est d'accord mais ne veut pas me signer aucun papier de peur que je ne lui permette plus de voir la petite.

Quelles sont mes chances d'obtenir la garde de ma fille? Peut-il m'empêcher de quitter l'Allemagne avec ma fille malgré le fait que je suis fonctionnaire française? Quelles démarches dois-je faire?

Merci de votre réponse

Cordialement

Astrid Wölki

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **14:08**

Vu que vous résidez en Allemagne, la loi applicable est la loi allemande. Votre mari est Français ou allemand ?

Par **Nuageux**, le **01/12/2010** à **17:08**

Il est allemand.

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **17:51**

Alors allez voir un avocat allemand avant de faire quoi que ce soit